

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 27 avril 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion, Marie-Ève Dutil et Karen Hilchey, messieurs les conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 59.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5367

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 7.25 Autorisation de dépôt du projet de prolongement de la 25^e Avenue dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec.
- 7.26 Nomination d'un membre sur le comité pour l'accueil de la flamme olympique des Jeux d'hiver de Vancouver 2010.
- 7.27 Désignation du parcours santé Rotary.
- 7.28 Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans les 171^e Rue et 7^e Avenue demandés par Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement.
- 7.29 Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement pour les travaux de prolongement des services municipaux dans les 171^e Rue et 7^e Avenue

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL ET ÉTAT DE QUESTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5368

Séance ordinaire 14 avril 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

ETAT DE QUESTION SUR LES MULTIPLES DOSSIERS EN COURS.

Monsieur Marcel Grondin directeur général informent les membres du conseil et la population des différents dossiers en cours dans la ville.

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 09-5369

Adoption du second projet de règlement numéro 312-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 312-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les quais de chargement et déchargement et l'ajout d'un étage à un bâtiment dérogatoire**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 312-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE :

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 312-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les quais de chargement et déchargement et l'ajout d'un étage à un bâtiment dérogatoire**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5370

Adoption du Règlement numéro 310-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 310-2009 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin de modifier diverses dispositions**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 310-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5371

Adoption du Règlement numéro 319-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 319-2009 créant un fonds pour les sommes d'argent provenant de la Politique nationale de la ruralité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 319-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5372

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 16 avril 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 523 877,45 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 150 572,01 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 674 449,46 \$ pour les chèques couvrant la période du 3 au 16 avril 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5373

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture du contrat d'entretien pour un système de communication voix pour une période de 60 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu 1 soumission;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 6 avril 2009, que la soumission déposée par **RADIO-ONDE INC. (ORIZON MOBILE)** est conforme et qu'il y a lieu de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Lessard
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5373 (suite)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **RADIO-ONDE** au montant mensuel de **1 879,23\$**, incluant toutes les taxes applicables, pour la fourniture d'un contrat d'entretien pour un système de communication voix pour une période de soixante (60) mois, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 22 550,76 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour la première année, soit payable à même le budget d'opérations des services concernés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5374

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'une excavatrice hydraulique à rayon court, modèle 2009

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉQUIPEMENT SMS	189 388,45 \$
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	208 141,50 \$
LES INDUSTRIES WAJAX	214 462,50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 14 avril 2009, que la soumission déposée par Les Industries Wajax est non-conforme puisqu'il propose la marque Hitachi alors que les marques John Deere et Komatsu étaient les seules marques pouvant être considérées; et que les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ÉQUIPEMENT SMS au montant de 189 388,45\$** ;

ATTENDU : que dans ce même appel d'offres la firme Équipements SMS Inc. est celle qui offre le plus haut montant pour la reprise de l'ancienne excavatrice hydraulique de la Ville;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette la soumission déposée par Les Industries Wajax parce que non-conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **ÉQUIPEMENTS SMS INC.** au montant de **189 388,45 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour la fourniture d'une excavatrice hydraulique à rayon court, modèle 2009, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE ce Conseil autorise la vente de l'ancienne excavatrice hydraulique à **ÉQUIPEMENTS SMS INC.** pour un montant de **28 952,44 \$**, incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de **189 388,45 \$**, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5375

Remplacement d'un filet complet pour un jeu de câbles au parc du centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : les besoins de remplacement d'un filet complet pour un jeu de câbles au parc du centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : que ce module de jeux a été acheté chez TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.**, le contrat pour la fourniture d'un filet complet pour un jeu de câbles au parc du centre sportif Lacroix-Dutil, au montant de **17 105,08 \$**, incluant toutes les taxes applicables ; le tout conformément aux documents de soumissions, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 17 105,08 \$, incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le fonds d'administration, section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5376

Acceptation d'une promesse de vente de Garaga Inc.

ATTENDU : les besoins d'agrandir le terrain du réservoir de la 25^e Avenue;

ATTENDU : les négociations intervenues avec Garaga Inc. afin d'acquérir un terrain d'une superficie de 175.1 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la promesse de vente d'une partie du lot numéro 2 995 709 d'une superficie de 175.1 mètres carrés au prix de 3,50 \$ du mètre carré, laquelle promesse est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'acquisition préparé par Me Éloi Veilleux notaire pour une somme de 612,85 \$.

QUE la somme 612,85 \$ à même le fonds d'administration, section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5377

Vente de terrain à M. Jocelyn Fauchon et Mme Danielle Fortier

ATTENDU : la demande de M. Jocelyn Fauchon et Mme Danielle Fortier pour faire l'acquisition de d'un terrain;

ATTENDU : que nous avons eu la certitude que ces terrains n'étaient pas requis pour l'élargissement de la route 204 suite à l'arrivée de l'autoroute 73;

RÉSOLUTION N° 09-5377 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil vende à M. Jocelyn Fauchon et Mme Danielle Fortier un terrain connu et désigné comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN (4 187 881) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 601,5 mètres carrés, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Benoit Maheux, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5378

Acquisition d'immeubles pour le complexe culturel

ATTENDU : le projet de construction du complexe culturel;

ATTENDU : les négociations intervenues avec différents propriétaires pour évaluer les coûts d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation du complexe culturel;

ATTENDU : que le site retenu est le moins dispendieux des sites qui répondent aux critères de locations du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la promesse de vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 996 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, sis au 12225, boulevard Lacroix, Saint-Georges par Mme Marie-Josée Veilleux, au montant de 100 000 \$.

QUE ce conseil accepte la promesse de vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 996 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, sis au 12275, boulevard Lacroix, Saint-Georges par la Succession Henri Lacroix, au montant de 1 250 000 \$.

QUE la somme de 1 350 000 \$ soit financée à même le Règlement numéro 304-2009.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit conditionnel à une vérification des titres de propriétés sur ces deux immeubles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5379

Création d'un comité de chantier pour le complexe culturel

ATTENDU : le projet de construction d'un complexe culturel;

ATTENDU : qu'il y a lieu de former un comité de chantier pour assurer le suivi des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil constitue un comité de chantier pour le complexe culturel composé de Mme Marie-Ève Dutil conseillère. M. Serge Paquet conseiller, M. Jean Perron conseiller et M. Marcel Grondin directeur général.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5380

Demande d'amendement pour la zone RB-744

ATTENDU : la demande d'amendement de la zone RB-744 afin de permettre l'ajout d'un troisième logement alors que deux logements maximum sont permis dans cette zone;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas modifier notre réglementation dans cette zone;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE le zonage actuel de la zone RB-744 ne soit pas modifié et ce pour les raisons suivantes :

- le logement a été fait de façon illégale;
- le propriétaire était au courant de la situation avant de l'acquérir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5381

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole par M. Michel Bougie

ATTENDU : la demande de M. Michel Bougie auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie du terrain voisin pour y construire un garage complémentaire à sa résidence, à des fins personnelles;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie la demande de M. Michel Bougie auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin qu'il puisse acquérir une partie du terrain voisin pour y construire un garage complémentaire à sa résidence, à des fins personnelles :

RÉSOLUTION N° 09-5381 (suite)

- ▶ ce terrain est de classe 3 ;
- ▶ les dimensions du terrain sont insuffisantes pour permettre l'agriculture ;
- ▶ cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;
- ▶ cette demande n'aurait aucun impact négatif sur le développement des activités agricoles présentes ;

QUE ce conseil informe la Commission de protection du territoire agricole qu'il n'existe aucun autre emplacement disponible à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour agrandir le terrain du requérant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5382

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans les 81^e Rue et 82^e Rue demandés par Gestion Immobilière D.L.V. Inc.

ATTENDU : que ce conseil avait mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur de 160 mètres dans les 81^e Rue et 82^e Rue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 349 000 \$ dont la part de la Ville à 88 379,50 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans les 81^e Rue et 82^e Rue, dossier G116385 daté du 8 avril 2009 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation des travaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5383

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Gestion Immobilière D.L.V. Inc. pour des travaux de prolongement des services municipaux dans les 81^e Rue et 82^e Rues

ATTENDU : que le promoteur Gestion Immobilière D.L.V. Inc. désire un prolongement des services municipaux dans les 81^e Rue et 82^e Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5383 (suite)

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Gestion Immobilière D.L.V. Inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans les 81^e Rue et 82^e Rue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la part de la Ville, estimée à 88 379,50 \$, soit financée à même le surplus accumulé de la nouvelle Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5384

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 83^e Rue demandés par Gestion KJP Inc.

ATTENDU : que ce conseil avait mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur de 130 mètres dans la 83^e Rue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 308 514 \$ dont la part de la Ville à 70 387 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans la 83^e Rue, dossier G117174 daté du 3 mars 2009 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation des travaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5385

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Gestion KJP Inc. pour des travaux de prolongement des services municipaux dans la 83^e Rue

ATTENDU : que le promoteur Gestion KJP Inc. désire un prolongement des services municipaux dans la 83^e Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Gestion KJP Inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 83^e Rue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la part de la Ville, estimée à 70 387 \$, soit financée à même le Règlement 219-2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5386

Location d'un espace dans le motel industriel à Entreprises L.S.

ATTENDU : la demande de Entreprises L.S. pour louer le local 1808 du motel industriel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de louer à Entreprises L.S., le local situé au 1808, 95^e Rue dans le motel industriel, le tout conformément au projet de bail joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier, soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5387

Subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 16 avril 2009, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités, le tout selon la politique de subvention en vigueur;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement de subventions aux organismes suivants :

Scouts et guides	:	3 099 \$
Corps de cadets 2625	:	2 358 \$
Club de patinage artistique	:	15 040 \$
Association du hockey mineur Saint-Georges	:	23 189 \$

QUE la somme de 43 686 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5388

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par la Croix-Rouge canadienne Division du Québec

ATTENDU : la demande de La Croix-Rouge canadienne Division du Québec pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 8 mai 2009 de 16 h à 19 h, et en cas de pluie, remise au vendredi 15 mai 2009;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le 24 mai 2000 par la résolution numéro 2000-280, modifiée le 28 mai 2007 par la résolution numéro 07-4118, le 11 août 2008 par la résolution numéro 08-4938 et le 14 octobre 2008 par la résolution numéro 08-5028;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5388 (suite)

QUE ce conseil autorise La Croix-Rouge canadienne Division du Québec à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 8 mai 2009 de 16 h à 19 h, et en cas de pluie remise au vendredi 15 mai 2009, et ce aux conditions prévues à la politique concernant la sollicitation dans les rues.

QUE ce conseil autorise la Croix-Rouge canadienne Division du Québec à procéder à une collecte le 8 mai 2009 de 16 h à 19 h à l'intersection de la 107^e Rue (route 204) et de la route 173 conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5389

Entente avec Les Éditions GID Inc. pour la réalisation d'un livre sur Saint-Georges

ATTENDU : la proposition de Les Éditions GID Inc. pour la publication d'un livre historique sur Saint-Georges dans la *collection 100 ans, noir sur blanc*;

ATTENDU : que ce sujet a été discuté au comité général du 2 février 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le projet d'entente à intervenir avec Les Éditions GID Inc. pour la réalisation d'un livre sur Saint-Georges, lequel projet d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

QUE la somme de 10 500 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le budget d'opération.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

À 21 h, conformément à la loi, le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Guy Roberge demande des informations concernant le complexe culturel.

RÉSOLUTION N° 09-5390

Participation au colloque annuel de Carrefour action municipale et famille

ATTENDU : que le 21^e colloque du Carrefour action municipale et famille aura lieu à Amos du 29 au 31 mai 2009;

ATTENDU : que madame la conseillère Irma Quirion est la représentante de la Ville en matière de politique familiale et auprès de Carrefour action municipale et famille;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise madame la conseillère Irma Quirion à participer au 21^e colloque de Carrefour action municipale et famille qui aura lieu à Amos du 29 au 31 mai 2009.

QUE les dépenses inhérentes à cette participation soient remboursées par la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5391

Démission d'un policier temporaire

ATTENDU : la recommandation de M. Hilaire Isabelle directeur de police et de M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines à l'effet d'accepter la démission de M. Charles Bélanger à titre de policier temporaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Charles Bélanger à titre de policier temporaire et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5392

Embauche de pompiers volontaires

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 6 avril 2009, dans lequel il recommande l'embauche de 6 pompiers volontaires afin de compléter les équipes de travail ;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2009;

ATTENDU : que pour conserver leur emploi, les pompiers volontaires doivent demeurer sur le territoire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche des personnes suivantes, à titre de pompiers volontaires, selon les conditions de travail prévues dans la convention collective des pompiers :

Maxime Beaudoin
Jean-Philippe Roy

Benoit Desmarais
Jesen Pomerleau

Steeve Rousseau
Dave Allaire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5393

Fin d'emploi de deux préposés aux télécommunications

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 2 avril 2009, dans lequel il recommande de mettre fin à l'emploi de MM. Jacob Maheux-Drouin et Mathieu Blanchet à titre de préposés aux télécommunications, puisque ceux-ci ne sont plus disponibles;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mette fin à l'emploi de M. Jacob Maheux-Drouin à compter du 6 mai 2009, et de M. Mathieu Blanchet rétroactivement au 26 mars 2009, et ce à titre de préposés aux télécommunications et que des remerciements leur soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5394

Embauche d'une préposée aux télécommunications

ATTENDU : la recommandation de MM. Jean-Yves Blais, directeur des ressources humaines et Hilaire Isabelle, directeur de Police à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Audrey Lachance à titre de préposée aux télécommunications, rétroactivement au 10 avril 2009;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Audrey Lachance à titre de préposée aux télécommunications, rétroactivement au 10 avril 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5395

Embauche d'une technicienne en génie civil aux Services techniques

ATTENDU : la recommandation de MM. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines et Claude Poulin, directeur général adjoint à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Sophie-Anne Gallant à titre de technicienne en génie civil aux Services techniques;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 20 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Sophie-Anne Gallant à titre de technicienne en génie civil aux Services techniques, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau.

QUE le salaire de Mme Gallant sera celui prévu à la classe 4 – échelon 2, et elle aura droit à deux semaines de vacances rémunérées en 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5396

Autorisation de dépôt du projet de prolongement de la 25^e Avenue dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec

ATTENDU : que les gouvernements du Canada et du Québec ont mis sur pied le Programme Fonds Chantier Canada-Québec pour permettre la réalisation de projets d'infrastructures dans les villes du Québec;

ATTENDU : que le volet 1.2 de ce programme vise les infrastructures de support au développement local ou régional;

RÉSOLUTION N° 09-5396 (suite)

ATTENDU : que le projet de prolongement de la 25^e Avenue, pour relier le parc industriel et le parc technologique, à l'autoroute 73 vise à assurer le développement économique du secteur industriel de la ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention pour le prolongement de la 25^e Avenue dans le cadre du volet 1.2 – infrastructures de support au développement local ou régional du Programme Fonds Chantier Canada-Québec.

QUE M. Jean M^cCollough greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5397

Nomination d'un membre sur le comité pour l'accueil
de la flamme olympique des Jeux d'hiver de Vancouver 2010

ATTENDU : que ce conseil a formé un comité pour l'accueil de la flamme olympique des Jeux d'hiver de Vancouver 2010 qui sera à Saint-Georges les 4 et 5 décembre 2009;

ATTENDU : la démission de M. Louis Poulin à titre de membre de ce comité;

ATTENDU : l'intérêt manifesté par M. Simon Potvin pour siéger au sein de ce comité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Simon Potvin comme membre du le comité pour l'accueil de la flamme olympique des Jeux d'hiver de Vancouver 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5398

Désignation du parcours-santé Rotary

ATTENDU : le projet d'aménagement d'un parcours-santé pour les aînés qui sera situé dans le parc Veilleux du domaine de la Seigneurie;

ATTENDU : la participation financière du Club Rotary pour un montant de 25 000 \$ dans la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne sous le nom de « parcours-santé Rotary », le parcours-santé pour les aînés qui sera installé au parc Veilleux du domaine de la Seigneurie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5399

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans les 171^e Rue et 7^e Avenue demandés par Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement

ATTENDU : que ce conseil avait mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur de 450 mètres dans les 171^e rue et 7^e Avenue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 1 036 770 \$ dont la part de la Ville à 254 312,50 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans les 171^e Rue et 7^e Avenue, dossier G117165 daté du 9 avril 2009 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5400

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement pour les travaux de prolongement des services municipaux dans les 171^e Rue et 7^e Avenue

ATTENDU : que les promoteurs Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement demandent un prolongement des services municipaux dans les 171^e Rue et 7^e Avenue et qu'ils désirent que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard Inc. et I.D. Développement pour des travaux de prolongement de services municipaux dans les 171^e Rue et 7^e Avenue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS
ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE MARS 2009

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de mars 2009, sont déposés au conseil : activités au centre sportif Lacroix-Dutil; cartes-loisirs; glaces extérieures; Polyvalente St-Georges, activités parascolaires, Pavillon Éloi-Poulin et école Les Sittelles; activités au centre culturel Marie-Fitzbach; cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE
ESTIVALE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'étudiants pour la période estivale au Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE
ESTIVALE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche de six étudiants journaliers pour la période estivale au Service des travaux publics est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL
POUR LA PÉRIODE ESTIVALE AUX SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'un étudiant en génie civil pour la période estivale aux Services techniques est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE TEMPORAIRE
POUR REMPLACEMENT AUX SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'une secrétaire temporaire pour remplacement de vacances aux Services techniques est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant trois items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Guy Roberge demande des informations concernant la dette du secteur Aubert-Gallion.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 22, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier